

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Votes pour : 11 contre : 0  
Date de la convocation : 28/03/2023

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, BRÉELLE Christophe, CADIERGUES Maud, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.  
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

### Intégration du résultat du CCAS et affectation du résultat 2022 (2023-03)

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2022, il y a lieu d'intégrer les résultats comptables du CCAS avec ceux de la commune.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2022 du CCAS puis de la commune, Statuant sur l'affectation du résultat de 2022 tant du CCAS que celui de la commune, Constatant que les comptes administratifs du CCAS et de la commune font apparaître :

- CCAS	
o Excédent reporté (2021) .....	2 981,79 €
o Excédent de fonctionnement (2022) .....	891,29 €
o Résultat au 31/12/2022 .....	3 873,08 €
- Commune	
o Excédent de fonctionnement reporté (2021) .....	194 890,56 €
o Excédent de fonctionnement (2022) .....	78 221,77 €
o Résultat excédentaire au 31/12/2022 .....	273 112,33 €
o Excédent d'investissement reporté (2021) .....	37 176,26 €
o Déficit d'investissement (2022) .....	70 328,00 €
o Restes à réaliser .....	17 085,62 €
o Affectation en réserve (1068) .....	50 237,36 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

✓ Excédent de fonctionnement (002).....	226 748,05 €
✓ Affectation en réserve (1068) .....	50 237,36 €
✓ Déficit d'investissement (001) .....	33 151,74 €

Pour extrait conforme  
Le Maire,

